



Séance du 2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion, sous la présidence de M. IBARLUCIA Michel, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

IBARLUCIA Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIIGNORDOQUY Michel, INÇABI Emile, JAUREGUIBERRY Michel, LAGARDE Laurent, LARRALDE Cecilia, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, SANZBERRO Jean-Philippe, ITHURBIDE Fabien

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

MIURA-LAMOTE Nathalie

Date de la convocation
17 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
17 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Larralde Cécilia

____/____/____

et publication du

____/____/____

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
COMMUNE D'AINHOA**

Mme Larralde Cécilia, adjointe au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière de Cambo Les Bains à la clôture de l'exercice.

Mme Larralde Cécilia, adjointe au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 commune d'ainhoa, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à AINHOA

Le Maire Michel IBARLUCIA

de secrétaire de séance

Larralde Cécilia


